

► POURQUOI ? COMMENT ? OÙ ?

- Vous avez besoin d'aide dans vos démarches administratives, de logement, d'accès aux soins, d'insertion, de mobilité.
- Vous avez besoin de conseils et d'accompagnement d'ordre familial et éducatif, budgétaire.
- Vous souhaitez un accompagnement lors de votre grossesse ; vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ou vous souhaitez bénéficier de la consultation médicale PMI et de conseils pour votre enfant.
- Vous êtes inquiet pour un membre de votre entourage qui vous semble vulnérable.

Contactez la maison départementale de la cohésion sociale (MDCS) de votre territoire.

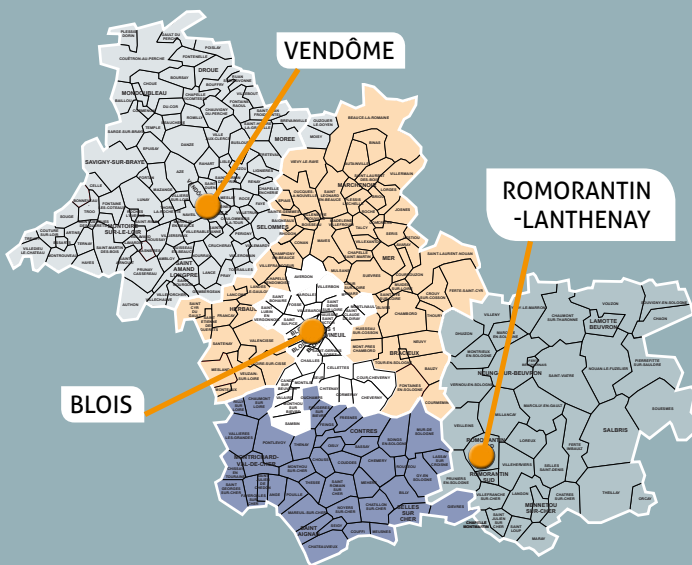
MDCS de Vendôme ◀

MDCS de Nord-Loire-Pays de Chambord ◀

MDCS de Blois-agglomération ◀

MDCS de Sud-Loire ◀

MDCS de Romorantin-Lanthenay ◀



► LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Maison départementale de la cohésion sociale de Vendôme

17 bis, avenue Jean Moulin - BP 298 - 41106 Vendôme
Tél. 02 54 73 43 43
Courriel : sec.vendome@departement41.fr

Maison départementale de la cohésion sociale de Nord-Loire-Pays de Chambord

10, rue d'auvergne - 41000 Blois
Tél. 02 54 55 82 82
Courriel : sec.nord.loire@departement41.fr

Maison départementale de la cohésion sociale de Blois-agglomération

163-165, rue Bertrand du Guesclin - 41000 Blois
Tél. 02 54 51 32 32
Courriel : sec.blois.agglo@departement41.fr

Maison départementale de la cohésion sociale de Sud-Loire

35, rue Théo Berthin - BP 16 - 41700 Contres
Le Controis-en-Sologne
Tél. 02 54 79 74 00
Courriel : sec.sud.loire@departement41.fr

Maison départementale de la cohésion sociale de Romorantin-Lanthenay

11, rue des Poulies - 41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 95 17 80
Courriel : sec.romorantin@departement41.fr



SOLIDARITÉ

© DR - 11/2019

► Les maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS)

- Vendôme
- Nord-Loire-Pays de Chambord
- Blois-agglomération
- Sud-Loire
- Romorantin-Lanthenay

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Hôtel du Département
Place de la République
41020 Blois Cedex
Tél. 02 54 58 41 41
www.departement41.fr



departement41.fr



Le conseil départemental fait des solidarités une priorité en Loir-et-Cher. Nos cinq Maisons Départementales de la Cohésion Sociale garantissent un service public réactif, de proximité et de qualité. Portes d'entrées de l'action médico-

sociale, elles permettent d'agir de manière rapide et efficace, en phase avec les réalités du territoire et au service des Loir-et-Chériens. Vous pouvez pleinement compter sur votre Conseil départemental pour accompagner, au quotidien, ceux qui en ont besoin.

Nicolas Perruchot
Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE sont des lieux d'accueil de proximité situés sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher.

Vous pouvez y rencontrer des professionnels de l'action médico-sociale qui vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches de la vie quotidienne selon vos besoins.

DES VALEURS COMMUNES

- ▶ L'équité dans l'accès aux droits
- ▶ Le respect de la dignité individuelle et collective
- ▶ L'autonomie de l'individu
- ▶ L'usager, acteur de l'accompagnement social
- ▶ L'ouverture sur l'environnement local, et un travail en lien avec les associations et les institutions de proximité

LES SERVICES DES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE (MDCS)

LE SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

▶ Assure le suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans et des femmes enceintes, et propose un soutien à la parentalité. Il suit les assistants maternels, assure les consultations médicales et bilan de santé en écoles maternelles. Il participe également à l'évaluation des informations préoccupantes.

LE SERVICE TERRITORIAL ACCUEIL ADMINISTRATIF

▶ Assure l'accueil et, en fonction de l'analyse de la demande, procède à l'orientation du public et des partenaires. Il gère le traitement et le suivi administratif des dossiers pour l'ensemble des services de la MDCS.

LE SERVICE SOCIAL TERRITORIAL

▶ Ecoute, oriente, évalue, accompagne le public dans différents champs d'intervention comme l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la prévention de situations à risques. Il assure l'accompagnement de toute personne en situation de vulnérabilité ainsi que le traitement des informations préoccupantes majeurs et mineurs.



LE SERVICE TERRITORIAL ENFANCE - FAMILLE

▶ Assure le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dans les familles d'accueil et dans les établissements, et accompagne les familles concernées.

LE SERVICE TERRITORIAL D'INSERTION

▶ Assure le suivi du parcours d'insertion des allocataires du RSA en s'appuyant sur le Contrat d'Engagements Réciproques. Il participe à la mise en œuvre des offres d'insertion à partir de l'analyse des besoins des allocataires.